

## LE CONSEIL,

Vu le décret du 24 juillet 1997 de la Communauté Française définissant les Missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, notamment son article 70 ;

Vu sa délibération du 8 novembre 2010 ;

Vu l'avis du Conseil de participation de l'école communale d'Esneux du 12 novembre 2014;

Vu l'avis de la COPALoc du 19 janvier 2015;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité, APPROUVE le projet d'établissement ci-dessous pour l'école communale d'Esneux :

## PROJET D'ÉTABLISSEMENT

---

### 1. L'ÉCOLE COMMUNALE D'ESNEUX

Esneux est une localité semi-rurale (- 125h/km<sup>2</sup>) qui a une double vocation : l'une résidentielle, l'autre touristique et commerciale.

Depuis 1957, l'école communale d'Esneux ne compte plus de classes dans le centre d'Esneux. En effet, les mandataires Communaux de l'époque ont cédé l'école primaire à l'Etat lors de la création de l'athénée.

**Nom de l'école :** Ecole communale d'Esneux

**Adresse :** 16, Chemin de la Haze à 4130 Esneux

**Direction :** Cornia-Georis Fabienne

#### Implantations :

- Fontin : 16, Chemin de la Haze à Esneux
- Montfort : 32, Chera de la Gombe à Esneux

#### Pouvoir organisateur :

- Administration communale d'Esneux
- Madame Laura Iker, Bourgmestre
- Echevine de l'enseignement, Anne-Catherine Flagothier

#### Inspection :

Notre école fait partie du secteur de la zone de Liège :

- Secteur maternel : Liège I  
Inspectrice maternelle : Sylviane Randolet
- Secteur primaire : Chaudfontaine  
Inspecteur primaire : Francis Renier
- Niveau : fondamental

#### Equipe éducative :

- Des emplois, titulaires de classe
- Des emplois, institutrices en immersion
- Des aides pédagogiques
- Des maîtres spéciaux, cours philosophiques, seconde langue, éducation physique.

L'équipe est complétée par du personnel assurant les garderies à Fontin et à Montfort.

#### Une collaboration extérieure

Le conseil de l'Enseignement de l'Union des Villes et des Communes Belges situé à Flémalle pour notre zone.

#### Des partenaires

- PMS, Avenue de la Concorde 212, à 4100 Seraing (04 237 36 60)

- Teste certains enfants de 2e maternelle et/ou de 3e maternelle et intervient en cas de difficultés scolaires à la demande des parents (ou de l'école).
- Centre d'inspection médicale scolaire, Avenue de la Concorde, 212 à 4100 Seraing (04/237 36 57).
- Le Conseil de Participation et les familles
- Le comité scolaire de Fontin, présidé par Adeline Fraipont
- Le Comité des fêtes de Montfort, présidé par Claire Daumers
- L'Association des Parents de Montfort, Présidée par Catherine Delguste
- Divers organismes tels que : ADEPS, FSEOS, APPER, asbl PARI, asbl HYPOTHESE, les Jeunesses musicales de Liège, asbl La Teignouse, l'Académie de Musique, ...
- Le traiteur de l'école

### Actions dynamisantes

- Collecte sélective des déchets
- Spectacle d'enfants
- Journée sportive
- Participation à la journée « Place aux enfants »
- Participation au Conseil communal des Enfants
- Visite de maisons de repos
- Participation à une activité humanitaire
- Partenariat culturel avec la nouvelle bibliothèque d'Esneux
- Visites et voyages culturels
- Classes de découvertes
- Séjour en Angleterre : pratique de la langue
- Réalisation d'une exposition

## 2. LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.
- Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
- Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.
- Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

## 3. LES 10 GRANDS PRINCIPES DU PROJET PÉDAGOGIQUE SONT :

1. Assurer la maîtrise par tous des compétences et des connaissances de base
2. Développer l'autonomie et la confiance en soi
3. Aider chacun à développer au maximum ses potentialités
4. Développer la solidarité et éduquer à la citoyenneté
5. Développer l'expression, la communication et la créativité
6. Développer l'ouverture aux autres et à leur culture

7. Développer la curiosité et l'esprit scientifique
8. Assurer un développement culturel harmonieux
9. Intéresser les enfants à la vie sociale et culturelle de la localité, faire découvrir aux enfants la richesse de l'histoire, du patrimoine culturel et de l'environnement naturel au niveau local.
10. Respecter et défendre l'environnement

Nous optons pour une pédagogie active où l'enfant construit ses apprentissages à partir de projets, de défis, de problèmes à résoudre. Cette démarche étant le meilleur moyen de cultiver chez l'enfant le désir d'apprendre, de se dépasser. Il devient acteur de ses apprentissages, il a le droit à l'erreur, il est mis en confiance, il est respecté puisqu'il est pris en compte tel qu'il est. Le climat de la classe se doit d'être positif, chaleureux et sécurisant.

### Principe 1. Assurer la maîtrise par tous des compétences et des connaissances de base

Une pédagogie active et fonctionnelle (donner du sens) : au départ d'un apprentissage commun, les élèves acquièrent des compétences de base. Autant que possible, différentes méthodes selon les besoins de l'enfant, en fonction de l'activité, le travail sera différencié notamment en groupes de niveaux, de remédiation, de soutien, de dépassement en donnant aussi des devoirs et des contrats de travail.

L'évaluation formative met périodiquement en évidence les aspects positifs et les lacunes dans les processus d'apprentissage.

Ecole de Montfort : le programme est réorganisé et adapté en fonction de la spécificité immersive.

### Principe 2. Développer l'autonomie et la confiance en soi

Les savoir-faire et les savoir-être constituent les axes principaux des apprentissages pour permettre le développement de l'autonomie et de la confiance en soi à travers différents projets. Mettre en valeur les aptitudes de chacun et veiller à responsabiliser les élèves par le biais d'activités diverses : réalisation d'un spectacle, travail en groupes, d'exposés, de saynètes, apprentissage de la gestion du temps de travail et du temps libre, élaboration du règlement d'ordre intérieur de l'école durant les conseils de classes ou d'école, organisation d'espaces de parole, utilisation et gestion de la bibliothèque de classe, recours à l'informatique, classe de dépassement, voyages culturels, ...

### Principe 3. Aider chacun à développer au maximum ses potentialités

Les apprentissages se déroulent dans un climat chaleureux, positif et valorisant afin d'encourager l'envie d'apprendre.

Valoriser le travail de chacun en accordant le droit à l'erreur. Celle-ci est acceptée et reconnue comme étant un élément incontournable de l'apprentissage.

### Principe 4. Développer la solidarité

Réalisation de projets communs et collectifs en utilisant notamment la pédagogie par projet.

Pratique de conseils de classe et d'école, espaces de parole afin d'amener l'enfant à se conduire en être responsable et démocrate. Le but des conseils de classe, espaces de parole et d'école est de régler la vie à l'école. Ils ne doivent pas se résumer à gérer des conflits car c'est d'abord un lieu d'animation et de gestion de la vie en commun.

### Principe 5. Développer l'expression, la communication et la créativité

Ouverture permanente à toutes les formes d'expressions orales, écrites, musicales, rythmiques, corporelles et manuelles dans une perspective d'échanges au sein de l'école, de la classe, de la famille ; avec des personnes extérieures à l'école ; pour son propre plaisir ; ...

Expositions, productions d'écrit, éveil théâtral, participation à des concours, spectacles d'enfants, ...

Appel à des personnes ressources.

### Principe 6. Développer l'ouverture aux autres et à leur culture

Amener les enfants à une prise de conscience de l'existence de l'autre quel qu'il soit et au respect qui lui est dû à l'intérieur et à l'extérieur du groupe scolaire.

Une école ouverte vers le monde extérieur où l'on développe un climat d'écoute pour favoriser l'épanouissement de chacun (visites, analyses de documents divers, personnes ressources, ...).

Eduquer à l'esprit critique des médias, de la justice, sans oublier d'accompagner l'enfant sur le chemin du savoir-vivre.

Les cours philosophiques sont des moments privilégiés pour la découverte de soi et de l'autre.

#### Principe 7. Développer la curiosité et l'esprit scientifique

Lors de situations concrètes (visites, sorties, classes de dépaysement, observations, ...) et lors d'apprentissages en classe, les enfants sont régulièrement invités à observer, comprendre, émettre des hypothèses, expérimenter, appliquer, déduire, constater, ajuster, rechercher, ...

Utilisation de la bibliothèque, de l'informatique pour découvrir, rechercher, communiquer et pour le plaisir.

#### Principe 8. Assurer un développement corporel harmonieux

Assurer un développement corporel harmonieux en pratiquant différentes activités physiques régulières dès l'école maternelle. Développer le corps, l'esprit du sport (goût et sens de l'effort) et la socialisation (respect du groupe, de l'adversaire, des règles et de la personne garante des règles). Par cette pratique, l'enfant acquiert l'esprit d'émulation, la maîtrise des émotions et de la pensée. Ainsi, il sera en harmonie avec lui-même, avec les autres et avec son environnement. Bref, il apprendra à devenir un être responsable.

#### Principe 9. Intéresser les enfants à la vie sociale et culturelle de la localité, faire découvrir aux enfants la richesse de l'histoire, du patrimoine culturel et de l'environnement naturel au niveau local.

Participation active à la vie du quartier, de la commune : visites d'expositions, de musées, de sites historiques, observations et exploitations de lieux naturels, rencontres de personnes extérieures, ...

#### Principe 10. Respecter et défendre l'environnement

Apprendre à l'enfant à respecter « **LA VIE** » de chaque être vivant : **respect des plantes et des animaux. Ce ne sont pas des jouets !**

Apprendre à soigner des animaux : constructions de nichoirs, de mangeoires, élever ponctuellement des petits animaux en respectant leur milieu de vie.

Apprendre à s'occuper de plantes, d'un petit jardin, ...

Respecter la propreté au sein de l'école : la cour, les abords, les classes, le réfectoire, les vestiaires ... mais aussi en dehors de l'école.

Respecter le tri sélectif des déchets.

## 4. L'APPRENTISSAGE DES LANGUES

### A l'école maternelle

Aujourd'hui, la connaissance d'une ou plusieurs langues étrangères est une nécessité reconnue par le monde de l'éducation. Aussi, l'enseignement communal offre aux enfants du niveau maternel la possibilité de se familiariser avec une langue étrangère (l'anglais) non pas dans le cadre d'une méthode immersive mais à raison de une à deux périodes par semaine.

Nous entendons ainsi profiter de la plasticité intellectuelle de nos petits pour rencontrer une deuxième langue dans les meilleures conditions possibles : plus l'enfant est jeune et plus il a de facilité à acquérir une autre langue.

Nous n'avons pas la prétention de former des élèves bilingues mais bien de permettre aux enfants d'apprendre une seconde langue plus aisément que lorsque celle-ci est abordée plus tard.

Ainsi, les élèves de 2e et 3e maternelles bénéficient de la découverte d'une langue étrangère (l'anglais) à raison de une à deux périodes par semaine.

### A l'école primaire

Ces cours d'anglais sont également dispensés en première année primaire et ainsi de suite au fil des rentrées scolaires.

Les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années bénéficient de deux heures de seconde langue par semaine (anglais ou néerlandais).

### En immersion

Depuis septembre 2000, le Collège échevinal de la commune d'Esneux a décidé d'ouvrir un apprentissage en immersion en langue anglaise à l'école communale de Montfort.

L'immersion débute à partir de la 3<sup>e</sup> maternelle et se poursuit jusqu'en 6<sup>e</sup> primaire.

L'horaire hebdomadaire :

	Français	Anglais
Maternelle	15 périodes	13 périodes
1 <sup>e</sup> et 2 <sup>e</sup> années	14 périodes	14 périodes
3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> années	16 périodes	12 périodes
5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> années	18 périodes	10 périodes

Les répartitions des matières et l'horaire sont établis, en début d'année, en concertation avec les enseignants, la direction et l'inspection.

En première année, les élèves apprennent à lire uniquement en anglais. C'est en deuxième année qu'ils se familiariseront avec la lecture en français.

Les enseignants dispensant l'anglais parlent exclusivement en anglais avec les enfants.

Un voyage en Angleterre est organisé durant la scolarité primaire. Les enfants communiquent régulièrement avec des élèves anglophones via Internet ou par courrier.

## 5. SENSIBILISATION À LA SANTÉ

« **La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social et pas seulement l'absence de maladie.** » (Organisation mondiale de la santé)

Les actions que nous souhaiterions mener pour sensibiliser les enfants à adopter des comportements positifs dans le domaine de la santé :

### L'alimentation

- Le petit déjeuner : sensibiliser les enfants à l'importance de ce premier repas autant dans la qualité, la quantité et la variété.
- Les collations : sensibiliser les enfants à consommer des collations saines (fruits, produits laitiers, potages préparés chaque jour en maternelle ...).
- Le repas de midi : sensibiliser les enfants à un repas équilibré et varié.
- Les boissons : sensibiliser les enfants à l'importance de boire régulièrement de l'eau durant toute la journée.
- Les buffets : sensibiliser les enfants à goûter des aliments qu'ils ne consomment pas habituellement en organisant des buffets à thèmes (ex : le buffet des fruits, des pains, des légumes, jus de fruits frais ...).

### L'hygiène

- L'hygiène corporelle : attirer l'attention sur l'importance de son hygiène personnelle (se laver, se brosser les dents, se moucher, ...)
- Le sommeil : attirer l'attention sur l'importance du nombre d'heures de sommeil nécessaires afin d'être en forme durant la journée. Donner la possibilité aux enfants de maternelles de faire la sieste.
- Le maintien : attirer l'attention sur l'importance d'une position adéquate (s'asseoir correctement, ...) ainsi que la gestion et le choix de la mallette (prévenir les maux de dos).

### Les assuétudes

Informations, via des personnes ressources, sur les dangers du tabac, de l'alcool, de la drogue, d'Internet,...

### Le sport

- Assurer à chaque classe maternelle des séances de psychomotricité.
- Promouvoir les activités sportives à l'école primaire :
  - cours d'éducation physique
  - natation
  - collaboration avec différents organismes tels que l'ADEPS, la Province, ...

### Dangers domestiques

Apprentissage des pictogrammes de sécurité, ...

## 6. L'ANNÉE COMPLÉMENTAIRE

ÉTAPE 1	1 <sup>er</sup> cycle	de l'entrée en maternelle à l'âge de 5 ans
	2 <sup>e</sup> cycle	de l'âge de 5 ans à la fin de la 2 <sup>e</sup> primaire
ÉTAPE 2	3 <sup>e</sup> cycle	3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> années primaires
	4 <sup>e</sup> cycle	5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> primaires
ÉTAPE 3	5 <sup>e</sup> cycle	1 <sup>e</sup> et 2 <sup>e</sup> années secondaires

Pour certains élèves, un temps plus long que le parcours scolaire normal pourrait s'avérer nécessaire pour acquérir les socles de compétences requis au terme de chacune des deux premières étapes décrites ci-dessus.

Afin de tenir compte des rythmes d'apprentissage propres à chaque enfant, l'école a la possibilité de faire bénéficier à un élève une année complémentaire au maximum par étape. Cette mesure est exceptionnelle, n'est pas un redoublement et s'accompagne d'un dossier pédagogique.

L'équipe pédagogique, en accord avec les parents, choisit le moment le plus opportun pour décider d'y recourir, en fonction de la situation particulière de l'enfant.

Durant cette année complémentaire, l'enfant bénéficiera d'un traitement pédagogique adapté en fonction de ses difficultés. Ce programme sera défini par l'équipe éducative dès la rentrée scolaire suivante.

## 7. L'INTÉGRATION D'UN ÉLÈVE ISSU DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

L'école respectera le décret en vigueur. L'équipe éducative, en collaboration avec les parents de l'élève concerné et tous les intervenants extérieurs, veillera à choisir le type d'intégration le plus adapté à l'enfant.

## 8. LIAISON PRIMAIRE-SECONDAIRE

Les élèves de 6<sup>e</sup> primaire sont invités à participer à une « Journée découverte » dans l'établissement secondaire de la commune.

## 9. FRAIS D'ACCÈS ET DE DÉPLACEMENT POUR LA PISCINE AINSI QUE POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES.

*Écoles communales primaire et maternelle de Montfort et Fontin à Esneux*

La piscine : les frais d'accès et de déplacement sont gratuits pour les élèves de l'école primaire.

Les activités sportives et culturelles : une participation financière peut être demandée aux Parents. A la fin de chaque année scolaire, une estimation des frais concernant l'année scolaire suivante sera communiquée aux parents.

Toute difficulté financière peut être envisagée en toute discrétion avec la direction de l'école.

Distribution : dossier 1 – direction 1 – CF 1